



Comité de Pétanque et de Jeu Provençal
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

C O M P T E R E N D U

Réunion du Comité Directeur
Mercredi 15 mai 2019

Présent(e)s :

Mmes : CASSAIGNEAU - CLAMENS - FOURNES - SANS
VALERIE, Secrétaire administrative

Mrs : ARNAUD - BEIGNON - DALLIER - DEBEZI - DUCASSE -
GALIANO - LACROUX - LE BOT - LE MANACH -
MONDRAGON - NEVEU - PINAUD - RICARD - VIGNERES

Absent(e)s excusé(e)s :

Mmes: LOZANO - RATHBERGER - ROUGES
Mrs : ARCANGELI - AZEMA - HUGUET - JURADO

Préambule du Président

Bonjour à toutes et tous, et encore une fois merci de vous être soustraits à vos obligations afin de pouvoir être des nôtres.

Les championnats départementaux tirent à leur fin et déjà se profilent les premiers championnats régionaux d'Occitanie. La participation lors de ces championnats a été plus qu'honorable, nous permettant de ne pas perdre autant que ce que nous pensions. Les joueurs fidèles aux championnats ont été présents au rendez-vous. Les champions et championnes qui nous représenteront dans les divers championnats de France ont toutes leurs chances.

Certains joueurs et dirigeants pensent (à tort) que les championnats Régionaux sont des championnats de rattrapage, pour perdants. Je rappellerai qu'il faut quand même se « fader » un sacré parcours pour être présent au niveau Régional. Ce ne sont peut-être pas les champions qui nous représenteront, mais hormis la triplète où nous avons 5 équipes au Championnat de France (quels sont les départements qui en ont autant ?), tous les autres championnats désignent pour la Région le deuxième (éventuellement le 3^{ème}) et les deux suivants. Cela n'enlève rien au mérite des qualifiés.

Pour remédier aux défections, peut-être faudra-t-il revoir le championnat Régional afin de le valoriser ? Mais en fonction du ou des choix opérés, l'impact sur les règlements et l'organisation des organes déconcentrés de la FFPJP sera important, n'en doutons pas.

Je ne peux terminer ce préambule sans évoquer la finale du championnat triplettes JP, il est dommage que des considérations extra sportives l'emportent sur la volonté d'obtenir un titre et d'en être fier. J'ai une pensée pour les dirigeants de club, les bénévoles, pour tous ceux qui aspirent à être sacrés champions départementaux. Je crois que certains se trompent en agissant de la sorte, ils ne redoutent pas leur image. Un titre ne se galvaude pas, ne se partage pas, il se gagne. Et le fait que les deux équipes soient qualifiées au France, ne change rien à ce que je pense d'un tel comportement. En tout état de cause, au vu de ce qui s'est passé les champions ne pourront pas prétendre à la récompense prévue par le Comité.

Michel LE BOT

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 22/03/2019

Le compte rendu soumis à l'approbation de l'Assemblée n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2- Présentation des décisions Fédérales du Comité Directeur

➤ 4 décisions parmi d'autres :

1) **Championnat de France de Tir de Précision** seniors et juniors, hommes et femmes : le championnat régional est programmé le 01 juin 2020, le championnat de France du 11 au 13 décembre 2020 (dernière minute : avancée d'une semaine pour cause autre manifestation à cette date) en boudrome couvert en vue d'une retransmission télévisée.

Les championnats de France et de Région seront basés sur 32 équipes mais quid des Championnats Départementaux et notamment dans un département comme le nôtre qui compte 12 000 licenciés ?

Le Président a chargé le Président de la C° compétition, Francis RICARD et son équipe de plancher sur le sujet.

2) **Projet de Championnat de France Doublette Juniors** masculins et féminins est à l'étude pour 2021, couplé avec le Championnat de France Doublette Jeu Provençal, projet qui a vocation à pallier l'interdiction qui est faite aux juniors de participer aux Championnats seniors en leur offrant une compétition qui leur est dédiée. Pour l'immédiat, seul est envisagé le Championnat Doublette, tout autre projet (comme un tête à tête junior) reste en suspens compte tenu du cout que cela représente au niveau des Régions.

3) **Contrôle d'alcoolémie** : une modification du règlement au chapitre « sanctions » est à l'étude. En effet au vu des remarques souvent judicieuses, la FD envisage que le joueur exclu d'une compétition, et tout particulièrement lors des phases qualificatives au CDF, pénalise son équipe pour la suite de la compétition.

4) **Concours départementaux** : l'ajout d'un montant pour frais administratifs aux frais de participation, doit faire l'objet d'une décision votée en assemblée générale du comité départemental et reprise dans son règlement intérieur.

En effet, le Comité Directeur Fédéral a été interpellé sur l'ajout de frais administratifs de certains Comités sur les concours départementaux, frais qui ne sont pas prévus, à ce jour, excepté pour les Nationaux, Internationaux, Evènementiels, ce qui revient à un engagement par joueur qui frise les 10€... A suivre.

5) **Calendrier Fédéral 2020** : il est finalisé et diffusé aux CD et CR.

➤ Question sur le tronc commun, cout et débouchés

Plusieurs éducateurs se plaignent du montant de l'inscription (60€ pour la formation, 30€ pour le recyclage) qui représente un frein aux candidatures et risque d'entraîner la fermeture de plusieurs écoles de pétanque dans le département par faute de candidats (NB : beaucoup d'initiateurs ont cette année, refusé la journée de recyclage pour cette raison).

C'est à la demande du Ministère qui veut développer la professionnalisation que notre FD a mis en place un centre de formation. Les formations délivrées mènent à des formations professionnelles qui permettent aux personnes de travailler contre rémunération. Les arbitres et à terme les dirigeants, devront passer par le tronc commun.

Demain, les graphiqueurs devront passer le tronc commun si la validation de l'expérience n'est pas prise en compte. Ce tronc commun permet à celui qui s'y inscrit de suivre une filière.

Le président rappelle que les initiateurs rendent service à leur club et qu'il semblerait normal que tout ou partie des frais d'inscription soit pris en charge par ce dernier. Les clubs peuvent demander des subventions mais ne le font pas ce qui leur permettrait d'aider les initiateurs ou éducateurs dans leur formation. Quand un club veut mettre en place une dynamique sportive pour son école, il doit se

poser la bonne question, quels sont les moyens à se donner et vers quel projet sportif ? Tout est conditionné à un projet sportif.

Raymond NEVEU : les éducateurs, sont à la base des bénévoles, ne reçoivent pas d'indemnisation pour leur intervention mais payent pour le recyclage à l'inverse des arbitres et graphiqueurs qui ne passent pas par le tronc commun et qui sont indemnisés dès leur première intervention. Le passage par la formation ou le recyclage leur est imposé pour pouvoir encadrer une équipe aux Championnats de France ...

En conclusion : moins que la formation par elle-même, c'est bien son coût et ses débouchés qui sont remis en cause. Ce changement risque effectivement de remettre en cause l'animation de nos petites structures par la disparition des forces vives.

Plusieurs propositions au niveau départemental, toutes sources de réflexions :

- Que les amendes payées par les joueurs pour non-présentation de licences sur une compétition servent à la prise en charge de cette formation par les secteurs et donc le Comité.
- Le Comité apporte une aide chaque année lors du Congrès Départemental aux Ecoles de Pétanque actives pourquoi ne pas apporter notre aide aux éducateurs des écoles de pétanque à la formation au sein des Clubs ? D'accord à condition que le club demandeur produise le bilan du travail effectué (régularité et suivi des interventions) et que la C° jeunes propose des critères d'attribution. Il ne faut pas oublier que certaines écoles de pétanque ont reçu de la FD la labélisation mais en fait il ne s'agit que de coquilles vides.
- Etc.

Il est rappelé que les secteurs ne peuvent « taxer » le prix des licences de 1€ sans l'accord du Comité Directeur Départemental.

3- Bilan des Championnats Haute-Garonne

➤ Championnats

Ils se sont globalement bien passés avec de beaux Champions. La prochaine commission compétition fera le point des retours d'évaluation des clubs organisateurs mais dans l'ensemble, le cahier des charges a été bien respecté de la part de chaque organisateur.

A l'usage, il apparaît que certains critères de notation doivent être modifiés comme la présence de la protection civile dont la note va de 0 à 2 ou 4 (s'il n'y a pas la protection civile, la note est zéro ; si elle est présente, la note est 4) – présentation des autorisations administratives (c'est 0 ou 4) etc. Il donc faudra revoir ces critères de notation, quitte à refaire la grille d'évaluation et l'adapter à la situation réelle.

➤ Qualificatifs

Une bonne participation avec environ 60% de la participation de 2018 et 203 clubs (180 en 2018) ayant participé au moins à une épreuve qualificative.

➤ CDC Jeu Provençal

Pour mémoire, le calendrier des rencontres avait été établi par le C° Jeu Provençal du CD31. La première phase s'est terminée le 8 mai dernier. A déplorer le forfait ponctuel du Club d'Auterive sur la dernière journée dont nous n'avons pas à ce jour, le motif.

Les 4 premiers Clubs des deux groupes se retrouvent en phase d'accession au CRC. Il s'agit de, la BJ Colomiers, Castanet, Plaisance, Castelginest, Daux, Saint-Alban, Cintegabelle et Fenouillet, les 4 suivants disputant la Coupe du Président.

La seconde phase de ce Championnat commencera le 29 juin, le lieu restant à définir par le Président de la C° JP, Denis JURADO (raison qui fait que rien n'est encore publié).

➤ CZC Vétérans

Bilan : le fait d'avoir créé deux divisions en vétérans est une chose satisfaisante puisque les deux divisions de CDC fonctionnent très bien et que la participation aux CZC est bien plus élevée que la saison passée où il n'y avait qu'une division en CDC.

	VETERANS - 2018					
	J1	J2	J3	J4	J5	TOT
COMMINGES	42	48	0	50		102
PIBRAC GRENADE	98	79	68	87		186
4 VALLEES	71	78	74	78		198
MURET CARBONNE	53	53	46	62		171
GRAND LAURAGAIS	85	71	64	81		168
TOULOUSE	33	39	34	40		86
	382	368	0	0		911
	750					

VETERANS - 2019						
J1	J2	J3	J4	J5	TOT	
55	47	0	0	0	102	
92	94	0	0	0	186	
104	94	0	0	0	198	
93	78	0	0	0	171	
94	74	0	0	0	168	
44	42	0	0	0	86	
482	429	0	0	0	911	
911						

➤ CDC Vétérans

Se pose la question de la durée, de fin mars à fin juin sur 7 jeudis, durée qui semble un peu longue. Il faudrait faire un sondage dans les secteurs pour envisager de passer ce CDC dans la même formule que les seniors (deux matches par jour ce qui ramènerait le Championnat à quatre journées), la contrainte étant l'obligation pour le club recevant, de faire de la restauration pour les équipes.

Contrainte des listes en CDC : tous les délégués ont dû imprimer les listes de joueurs pour contrôler sur le Championnat si les feuilles de match étaient bien remplies avec les bons joueurs. Aucun souci rencontré. Le principe est maintenu et vaudra pour le CRC, en octobre.

Au niveau national, rien n'est prévu pour le suivi des équipes participant au CNC : les clubs ont déposé des listes initiales mais au fur et à mesure des journées, ces listes se complètent avec des joueurs supplémentaires ; aucune liste n'est fournie au Délégué, le jour de la compétition et donc, il ignore si tel ou tel joueur peut intégrer l'équipe ou non.

C'est donc à posteriori que le Comité de pilotage National se retournerait vers les Comités de pilotage départementaux pour savoir la capacité de ce joueur à intégrer l'équipe ... alors, qu'il a (peut-être) déjà joué ! On s'orienterait vers une disqualification ? La question reste posée.

NB : Le capitaine peut être joueur ou non joueur. S'il est joueur, il doit être inscrit en qualité de capitaine mais aussi figuré dans la liste des joueurs.

4- Contrôle d'alcoolémie sur les Compétitions

L'objet de ces contrôles n'est pas de « prendre en défaut » mais bien plutôt de faire comprendre que l'alcool n'a rien à faire sur nos terrains de pétanque et jeu provençal.

Une trentaine de contrôle a été effectué sur les Championnats Départementaux dont un seul contrôlé au-dessus de la barre de 0.25 mg (par litre d'air expiré soit 0.5 gr d'alcool dans le sang), quelques-uns à 0.12/0.13 mais la grande majorité à zéro.

Pour info, un joueur qui refuse de se plier au contrôle est purement et simplement disqualifié. Dans l'ensemble, ces contrôles ont bien été perçus tant par les organisateurs que par les joueurs.

5- Compte rendu de réunions de Commissions

➤ C° Jeunes (voir pièce jointe Annexe I) du 3 avril 2019

➤ C° de Discipline

- Affaire de Tournefeuille : les deux joueurs impliqués ont été entendus ainsi que les nombreux témoins. Au vu des éléments présentés et afin d'avoir la plus grande lisibilité sur les faits, la C° a décidé de faire une nouvelle C° de discipline début juin, pour entendre les Dirigeants du Club et un joueur témoin mis en cause.

Nouveau : à compter de cette affaire, la C° de discipline fera supporter les frais postaux (en plus de l'amende) aux personnes mises en cause.

- A venir, une affaire dénoncée par un arbitre et deux absences non justifiées sur un Championnat Départemental.
- Nous rencontrons un GRAND problème dans l'envoi des courriers qui reviennent car les adresses sont fausses ou erronées. De ce fait, le courrier est réadressé ou remis en mains propres au Président de Club. Rappel : la délivrance des licences se fait sur demande des Présidents de Clubs qui ont l'obligation de s'assurer que les éléments fournis par l'adhérent sont bien conformes.

Pour info : quand un joueur passe en C° de discipline, il conserve sa licence jusqu'à la réception du courrier recommandé l'informant de la décision dont il a fait l'objet : en cas de sanction à son encontre, il doit rendre sa licence à son Comité d'appartenance.

Ce qui revient à dire que lorsque la C° prend une décision (par exemple) le jeudi, le dossier disciplinaire est adressé dès le lendemain à la FD qui bloquera la licence de la personne mise en cause sur Geslico, logiciel lui-même mis à jour tous les jeudis.

Tant que la FD n'a pas bloqué le joueur sur Geslico et que la mise à jour de ce logiciel n'est pas faite, le joueur peut jouer.

➤ Trophée des Villes

Le suivi effectué sur les championnats départementaux pour la sélection de joueurs dans la cadre du Trophée des Villes met en avant une dizaine de personnes. On attend la fin des Championnats Régionaux et France Triplette pour se prononcer.

6 - Compte rendu de la réunion sur le projet de refonte des Secteurs

Une première réunion a eu lieu en avril 2019 avec tous les responsables de secteur pour travailler sur deux propositions. Celle retenue a fait l'objet d'un envoi aux responsables de secteur pour le redécoupage en 5 zones (ou districts ?) pour apporter des correctifs, des détails restant à apporter à ce projet.

Le 5 juin dans la cadre de la réunion de la C° compétition, le projet sera remis à l'ordre du jour pour une présentation plus pointue à la prochaine réunion du Comité Directeur de juin 2019. Le but étant de faire 5 zones divisées chacune en deux sous-zone géographiques permettant des déplacements « équitables » aux épreuves qualificatives, le partage d'une zone en deux, reposant moins sur un équilibre de licences ou de clubs que sur la participation des joueurs aux épreuves qualificatives.

Un travail plus poussé est fait sur le secteur de Toulouse et la recherche exact des sièges sociaux de ses Clubs, points importants pour une bonne répartition géographique.

Il faudra réfléchir sur le terme à retenir pour ces nouvelles subdivisions, Zones, sous-zones, Districts (celui de Secteurs semblant à bannir pour éviter toute confusion dans l'esprit de chacun) sans référence à des noms de ville (Muret, Pibrac, Grenade, Toulouse).

7- Point sur l'organisation du Congrès Départemental 2019

Le Congrès Départemental aura bien lieu le 8 décembre 2019 à la salle Aria de Cornebarrieu.

Se pose un petit contretemps pour le lieu de restauration : Jean-Bernard VIGNERES avait contacté Mondonville pour le prêt de la salle des Fêtes qui s'avère limitée en capacité d'accueil à 300 personnes assises (nous avons reçu jusqu'à 370 personnes au repas du midi).

Le Club d'Aussonne, lui aussi contacté, ne peut recevoir, car leur salle polyvalente est déjà occupée à cette date. Jean-Bernard VIGNERES a sollicité le Club de Colomiers dont nous sommes en attente de réponse. Vers un Congrès Départemental en 2020 à Toulouse ?

8 - Point des licences et de la Trésorerie

- Licences

La situation n'est pas brillante ...

SECTEURS		LICENCES AU 15/05/2019	LICENCES AU 04/05/2018		LICENCES AU 05/11/2018	Ecart
N°	NOM					
1	TOULOUSE	1343	1353	-10	1388	-45
2	COMMINGES	1481	1518	-37	1553	-72
3	4 VALLEES	2265	2269	-4	2333	-68
6	CARBONNE	1175	1179	-4	1225	-50
8	GRENADE	1010	1047	-37	1065	-55
10	MURET	1057	1056	1	1087	-30
11	PIBRAC	1388	1451	-63	1480	-92
13	GLS	1777	1784	-7	1818	-41
TOTAL CD31		11496	11657	-161	11949	-453

- Point sur la trésorerie

Le Trésorier Général distribue un document présentant les différents postes de la situation financière à ce jour.

Il répond de bonne grâce et avec justesse aux diverses questions qui lui sont posées.

Pour les saisons à venir, il faudra réfléchir l'opportunité de la location du fourgon pour le transport des scoreurs qui représente 2300€ et qui n'a servi que deux fois sur la période des Championnats Départementaux.

	Budget prévisionnel 2019	Situation au 15/05/2019
Recettes	417 350€	281 332.26 €
Dépenses	248 810€	126 215.41 €

11 - Questions diverses

- ✚ Frédéric DEBEZI

Revient sur un point de la réunion logistique de novembre 2018 sur les modalités de la prise en charge des déplacements des membres du Comité sur les Championnats Régionaux ou France, dès lors qu'ils n'utilisent pas le mode de transport retenu par le Comité.

Pour les joueurs, le postulat est : l'équipe part par ses propres moyens et le Comité l'indemnise. Les conjoints/conjointes des joueurs qualifiés règlent directement leur restauration et leur petit déjeuner (voire la taxe de séjour) ou remboursent au Comité si ce dernier à payer. Il en va de même pour les conjoints/conjointes des Délégués du Comité. Si le joueur fait la demande de partir avec le véhicule de location du Comité pour les délégués = seul le joueur peut en bénéficier (mais aucun accompagnant) et sous réserve de disponibilité dans ledit véhicule.

La question se posait plus précisément pour l'utilisation du véhicule loué par le Comité pour la Délégation.

Exemple :

Lorsque le Championnat de France se déroule dans une contrée plutôt agréable et touristique (Strasbourg, Mont Saint-Michel, Fréjus etc.) et que le délégué manifeste le souhait de partir avec son propre véhicule pour partir plus tôt ou rentrer plus tard de ce séjour : ses frais de déplacement sont-

ils pris en compte par le Comité, alors qu'un véhicule est loué pour cette délégation ? Réponse : non excepté si le départ est sous-tendu par des motifs autres que personnels (dans ce cas soumis à validation du Président).

Pour le délégué qui part avec son camping-car : dans la règle, le délégué qui part en délégation sur un Championnat (France ou Région) avec son camping-car ne perçoit pas d'indemnité de déplacement mais reçoit en compensation de son hébergement, le montant des nuits d'hôtel que le Comité aurait dû lui réserver. Il devra faire un choix soit percevoir l'indemnité de compensation, soit le don pour bénéficier de la réduction d'impôt mais pas les deux.

Si un délégué ne veut pas profiter du véhicule loué par le Comité en invoquant des motivations personnelles et réclame l'indemnité de déplacement au motif qu'il ne peut la déclarer en don car non-imposable, par principe, il ne peut prétendre à un quelconque remboursement en numéraire et doit utiliser le mode de déplacement mis en commun.

Celui qui fait don de ses frais ne coute rien à la structure et donc peut se déplacer avec un autre mode de locomotion que celui du Comité, mais le déplacement doit s'inscrire dans le cadre d'une mission validée par le Président.

 Emilie FOURNES

- Note une participation à la hausse sur les concours départementaux de ce début de saison. Cette remarque vaut pour l'ensemble des secteurs.
- Souligne que beaucoup de licences passent en rouge sur la validité des certificats médicaux.

 Daniel ARNAUD

Revoir le mode de fixation des tableaux de scores.

 Raymond LEMANACH

Par voie de presse, nous avons appris que certains joueurs (licenciés) de Cintegabelle ont décidé de faire revivre un club de Pétanque REINEVILLE qui n'est pas affilié à la FFPJP et d'organiser des concours sauvages le vendredi avec un repas etc. Le Président va leur adresser un courrier pour plus d'informations.

 Gilbert DUCASSE

Ne pourrait-on organiser les Championnat Départementaux à 32 équipes que sur une seule journée ? La commission compétition se penchera sur la question.

Une joueuse d'une des deux triplettes féminines qualifiées pour le Championnat de France à Saverdun a exprimé le souhait de ne pas profiter de la réservation de l'hébergement faite par le CD31 car les joueuses ont réservé un gîte sur place, dans Saverdun même. Réponse : le Comité a réservé et versé des arrhes. Si on peut annuler les trois chambres, pas de problème, à condition que l'hôtel nous rembourse le montant de nos réservations.

 Raymond NEVEU

Les éducateurs qui vont sur le Championnat de France jeunes demandent de disposer des mêmes tenues Départementales que les joueurs ? Pour info, ils doivent porter la tenue qui leur est propre avec la mention « éducateur » dont nous possédons plusieurs modèles au Comité.

 Francis RICARD

Note que le nouveau mode de calcul pour l'attribution des équipes par secteur avec l'évaluation moyenne des joueurs mis en place pour la 1^{ère} fois cette saison, est cohérent car au vu des résultats 2019, la répartition des équipes se trouve inversée pour 2020.

 Chantal CASSAIGNEAU

Le cahier des charges de certains championnats départementaux présente quelques anomalies notamment en termes de nombre d'arbitres. Dont acte pour 2020.

 Roland DALLIER

Délégué au Championnat Régional Jeu Provençal est indisponible les 15 & 16 juin 2019. On passe de trois délégués pour trois équipes à deux Délégués, Serge GALIANO et Raymond LE MANACH.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin vers 00h15

La prochaine réunion est fixée au mercredi 19 juin 2019 à 20h

Le Président du CD 31,
Michel Le Bot.



La Secrétaire Générale,
Marie-Madeleine CLAMENS.



ANNEXE I



COMMISSION JEUNES

03/04/2019 à 18h45
Maison de la Pétanque



Présents : Azema Alain, Cadhilac Eric, Dallier Roland, Darnaud Olivier, Debezi Frédéric, Furton Didier, Gache Cédric, Neveu Raymond, Raynaud Christian.

1) Bilan CDC jeune

Hormis les problèmes déjà évoqués du manque d'arbitre dans certain secteur pour les phases de poules, il a été noté aussi des soucis sur les lieux où des arbitres avaient été désignés, car la grande majorité d'entre eux avait une méconnaissance complète des règlements en vigueur sur cette compétition, certains ont même demandé aux éducateurs les distances de jeu !!!!

Les phases de poules se sont terminées tard avec les barrages, mais néanmoins cette solution reste la plus satisfaisante du moment que cette compétition se joue le samedi.

Pour pallier le nombre insuffisant d'éducateurs pour les écoles présentant beaucoup d'équipes, nous proposons de partager la phase de poule en deux week-ends successifs :

- Le samedi 01 février 2020 les cadets / juniors
- Le samedi 08 février 2020 les benjamins / minimes
- Phase finale le samedi 14 mars 2020

La phase finale du 16 mars 2019 au TPO s'est passée dans de bonnes conditions. Il est à noter que les ateliers n'avaient pas été tracés en amont, un manque de pédagogie des arbitres et encore trop de parents sur les terrains ...

Pour résoudre la responsabilité du tracage des terrains, la commission propose la mise en place d'un cahier des charges pour cette compétition et l'inscription au calendrier prévisionnel des dates citées ci-dessus pour que les clubs désirant s'inscrire à cette compétition puissent avoir connaissance dès le mois de juin des week-ends à bloquer.

Le cahier des charges devra être envoyé aux clubs en même temps que les autres, avant la désignation des clubs recevant les championnats.

2) Championnat triplé à Miremont

Afin d'être en accord avec les championnats Régionaux et le championnat de France, la phase de groupe du samedi dans la catégorie minime se déroulera en 11 points, nous garderons ensuite la même organisation que les autres années à savoir ; groupe le samedi et poule puis élimination directe le dimanche.

Nous demandons à ce que les tirages soient préétablis (comme l'an dernier) et publiés sur le site avant le championnat.

Comme l'an dernier, nous souhaitons autoriser un licencié à encadrer les équipes le samedi (sous réserve qu'il dépose sa licence à la table de marque) et n'accepterons que des licenciés au minimum initiateur, sur la journée du dimanche.

Nous rappelons que les équipes non homogènes doivent impérativement arborer la tenue de leur club d'origine.

3) Décision Occitanie

Le nombre de qualifiés pour le championnat Régional qui se tiendra les 1^{ers} et 2 juin à Villefranche de Rouergue sont :

- 2 qualifiés en minimes
- 3 qualifiés en cadets
- 2 qualifiés en juniors

Nous déplorons que la base de calcul faite par l'ETR pour l'attribution des places restantes à distribuer soit faite sur l'année N-1 et non sur l'année en cours comme avait réussi à faire l'ancienne entité Midi-Pyrénées.

Nous sommes encore dans le flou de savoir comment se passera l'hébergement à Villefranche de Rouergue : est-ce la Région qui réserve la totalité des chambres pour ce championnat et qui les redistribue aux comités qualifiés ou chaque département doit-il se débrouiller ?

Il semble qu'il y ait 2 réponses différentes entre l'ETR et le Comité Directeur de l'Occitanie.

4) Championnats de France 2019

Nous trouvons dommage de devoir se séparer des éventuels qualifiés au France par la Région, surtout quand nous avons en amont déjà réservé les hôtels, ça va couper la délégation en 2 groupes.

Les chambres en trop réservées ont été redistribuées à nos collègues de l'Aveyron, il n'y aura donc aucune solution d'hébergement proposée aux accompagnants.

5) Cadeaux des champions

Lors de la dernière réunion du comité directeur, il a été remis à plat les cadeaux de champions et laissé la liberté à la commission jeune de proposer quelque chose : nous demandons l'application des mêmes mesures que celles prises pour les championnats seniors car d'après l'étude budgétaire faite par Didier Furton, les montants correspondent à ceux des déplacements d'une équipe d'Avenir 31.

6) Trophée doublette 2020

Cette question sera reportée sur un prochain ordre du jour, car la possibilité de la création d'une compétition Régionale est à l'étude par l'ETR.

7) Bilan Avenir 31

Didier Furton dresse un bilan des premiers mois de la saison d'Avenir 31, on note une baisse de participation en 2019 car apparemment certains jeunes préfèrent ne pas intégrer la structure afin de pouvoir faire des compétitions homogènes avec leur clubs, certains jeunes n'auraient pas voulu intégrer la structure sous conseil de leur éducateur. Nous trouvons cela fort dommage.

8) Divers

Darnaud Olivier a fait un bilan de la première session du tronc commun en vue de l'examen d'initiateur qui se déroulera le 4 mai à Roquefort sur Garonne.

Olivier est à la recherche de personnes BF1 de préférence au minimum, pour être membre du jury.

On notera à ce sujet, que le prix de la formation cumulé à celui du PSC1 est élevé surtout quand on se rend compte que les initiateurs, voulant accompagner des équipes au France, ne pourront le faire en 2020 et devront donc obligatoirement passer dans la foulée, le BF1.

La commission trouve que ça dévalorise le statut d'initiateur qui ne devient plus qu'une aide dans les écoles de pétanque.

Fin de la réunion 22h15.